

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 ZPS PAYS DES COUZES (FR8312011) DU 14 DECEMBRE 2017, À SAINT-FLORET

Sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBONNIERE, chargé de mission dans le service Forêt et Espaces naturels de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT63), le comité de pilotage du site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale (ZPS) Pays des Couzes » s'est réuni le 14 décembre 2017 à 14h à Saint-Floret.

Participaient à cette réunion :

Personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

La présentation des diapositives projetées est disponible sur le site internet du site Natura 2000 : <http://paysdescouzes.n2000.fr>, sous l'onglet « Pays des Couzes », dans la catégories « Les documents téléchargeables ».

M. CHAMBONNIERE introduit la séance et excuse l'absence de Monsieur le sous-préfet. Un tour de table est ensuite réalisé afin que chaque participant se présente.

Mme Maguy LAGARDE, maire de Saint-Floret nous accueille dans sa salle des fêtes.

Mme Anne-Sophie DE PIERI, chargés de missions à la LPO Auvergne, prend la parole et fait la présentation de l'ordre du jour.

I. Rappel des enjeux et objectifs du site

Mme Anne-Sophie DE PIERI rappelle que ce site animé depuis 2011 par la LPO Auvergne a été désigné grâce aux 34 espèces d'oiseaux rares et menacées à l'échelle de l'Europe qui utilisent ce territoire pour se reproduire, migrer ou hiverner, au-delà de ces espèces, le site a un intérêt migratoire. Ce site d'un peu moins de 52 000 ha regroupe 59 communes et a pour but la mise en œuvre d'actions visant à atteindre les objectifs suivants :

- A - Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe
- B - Limiter la mortalité par destruction des milieux
- C - Favoriser la production de ressources alimentaires pour les oiseaux
- D - Limiter le dérangement en période de nidification
- E - Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- F - Associer les acteurs du site
- G - Mettre en valeur le site auprès du public

II. Bilan des actions mise en œuvre en 2017

A. Mise en œuvre de la contractualisation

➤ Les contrats ni-agricoles-ni forestiers

Deux contrats ont été déposés cette année. Les deux contrats visent à améliorer la ressource en nourriture pour les espèces de la Directive Oiseaux (espèces qui ont permis la désignation de ce site Natura 2000). Ces deux contrats consistent en la réouverture de milieux envahis par une végétation arbustive des coteaux secs. Afin de maintenir l'efficacité de ces travaux dans le temps, des équipements pastoraux (clôtures, abreuvoir, ...) ont été installés pour mettre en place une gestion pastorale extensive sur ces parcelles.

Le premier contrat concerne trois parcelles sur la commune de Champeix : une parcelle communale et deux parcelles appartenant à des propriétaires privés. Ce contrat est porté par la Société de Chasse de Champeix qui est soutenue financièrement par la Fédération de Chasses du Puy-de-Dôme (avance sur les frais). Ce projet représente des travaux d'une valeur de 25 000€ pour la restauration de 4ha.

Le second contrat concerne une parcelle léguée à la LPO France, qui en a confié la gestion à la LPO Auvergne. Cette parcelle est entretenue par des bénévoles du groupe local d'Issoire de la LPO. Le contrat est porté par la LPO Auvergne et représente un budget d'un peu plus de 10 500€ pour la restauration de 2,5ha.

Les deux contrats ont reçu un financement à 100% du FEADER.

➤ **Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

Sur le territoire de la ZPS 4 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques permettaient de mettre en œuvre des MAEC sur le site Natura 2000 :

- PAEC Veyre Auzon Charlet,
- PAEC Alagnon,
- PAEC Couze Chambon amont,
- Et PAEC Couze Pavin et protection des sols,

Seuls les deux derniers PAEC comprenaient des mesures en faveur de la biodiversité. Les mesures mises en place sont détaillées dans la présentation.

B. Amélioration des connaissances scientifiques

Une grande partie de l'animation consiste à améliorer nos connaissances sur l'état des populations des espèces de la Directive Oiseaux et notamment des rapaces forestiers. Au vu de la taille de la zone et du temps financé chaque année sur cette mission, les recherches sont ciblées sur certains secteurs, notamment au nord du site dans les Gorges de la Monne où de nombreuses manifestations sportives sont organisées chaque année. Une carte présentant les nids connus entre 2015 et 2017 est présente dans la présentation. Une grande partie des données sont également récoltées grâce au réseau de bénévoles de la LPO qui transmet ses données via le site <http://www.faune-auvergne.org>.

Question : y a-t-il des études qui sont menées sur la rapace en rapport avec la prolifération du Campagnol terrestre ?

Réponse de la LPO : ce n'est pas l'objet de suivis. Il y a trop peu de temps consacré aux suivis pour que l'on puisse mettre en œuvre une telle étude.

C. Assistance aux évaluations des incidences des projets

La LPO Auvergne a donné son avis concernant 29 sollicitations d'aide pour compléter le formulaire d'évaluation d'incidence Natura 2000. Sur ces sollicitations, plus de la moitié (16) concernaient des manifestations sportives de plein air.

Afin de rencontrer une grande partie des organisateurs de ces manifestations, une réunion a été organisée à la DDT du Puy-de-Dôme le 7 décembre 2017. 15 participants se sont déplacés à cette occasion. La DDT et la LPO Auvergne leur ont présenté : les enjeux sur le secteur des Pays des Couzes, un rappel concernant la réglementation et une présentation des modifications réglementaires à partir du 1 janvier 2018 ainsi qu'une présentation des outils disponibles et des bonnes pratiques à mettre en œuvre lors de l'organisation des manifestations.

Rappel de la DDT : il existe trois listes (une nationale et deux départementales) qui définissent les projets, programmes ou manifestations soumises à déclaration ou autorisation et qui s'inscrivent donc dans le régime des évaluation d'incidence au titre du site Natura 2000.

D. Mise en œuvre non-contractuelle

➤ **Le projet ELEVE**

Une démarche mutualisée sur l'élaboration d'études des différentes méthodes de prophylaxie et des impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs a débuté au sein de certains sites Natura 2000 oiseaux et chiroptères de la région Auvergne pendant la période d'animation 2014-2015. En 2015-2016, le Groupement technique vétérinaire (GTV) Auvergne a été rencontré à plusieurs reprises afin de pouvoir bénéficier de leur collaboration. Le protocole a été affiné et les vétérinaires locaux volontaires ont été identifiés. Les financements ont été obtenus en 2016-2017. L'identification des agriculteurs volontaires est programmée pour le second semestre 2017. Pour 2018 et 2019, la LPO Auvergne accompagnera les vétérinaires sur les exploitations volontaires afin de réaliser les audits, d'identifier les pratiques antiparasitaires, et ainsi préconiser des améliorations éventuelles en fonction des particularités des parcelles et des troupeaux.

Le budget du projet à l'échelle auvergne pour les 2 prochaines années s'élève à 220 000 €, il est soutenu par les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adoure Garonne, ainsi que par la DREAL via Natura 2000, l'Interprofession Saint-Nectaire et en autofinancement par la profession vétérinaire et les exploitants agricoles.

Des recherches de financements complémentaires sont encore en cours.

➤ **La protection du Busard cendré**

Un couple du Busard cendré a été repéré dans une parcelle cultivée en ray-grass. Aucune mesure de protection n'a été mise en place car la femelle n'avait pas encore pondu d'œuf au moment de la fauche du champ.

Un court reportage sur les actions de la LPO Auvergne sur la protection des Busards cendré à l'aide de drones a été visionné lors de la réunion.

➤ **Partenariat avec la FFME**

La Fédération Française de la Montagne et de l'escalade a été rencontrée cette année afin d'identifier les sites d'escalade présents sur la ZPS. Chacun de ces sites a été décrit par la FFME en terme de nombre et difficulté des voies, accessibilité du site et fréquentation de ceux-ci. Un protocole a été mis en place en cas de découverte d'un nid (ciblé sur le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe) par l'une ou l'autre des structures et ce partenariat est en train de se concrétiser par une convention entre les deux structures.

Question : le même type de travail est-il prévu avec les structures proposant de l'accrobranche ?

Réponse de la LPO : l'installation d'un parcours d'accrobranche relève plutôt d'une évaluation d'incidence Natura 2000 au moment de la création de la structure. En phase d'exploitation, l'activité touristique commence avant l'arrivée des premières espèces sylvoicoles. Ainsi l'utilisation du site étant plus précoce dans l'année et plus intensive, la plupart des rapaces forestiers de la Directive Oiseaux ne tendent pas à s'installer à proximité de ces structures. Les espèces rupestres (inféodées aux milieux rocheux) étant plus précoce et l'activité d'escalade possible toute l'année, c'est principalement sur ce type d'activité qu'il peut y avoir dérangement des espèces protégées.

E. Communication, sensibilisation et information

➤ **Animations grand-public**

Deux manifestations étaient prévues au printemps 2017. L'une a été organisée à Saurier avec une découverte des oiseaux du site grâce au point de vue de notre Dame du Mont Carmel. La LPO Auvergne a été accueillie le 10 juin chez un agriculteur qui s'est impliqué dans la protection des espèces en engageant des MAEC.

L'autre sortie a été annulée faute de participants. Une publication via les journaux et les membres du COPIL sera faite les années suivantes pour informer au mieux les habitants du site.

➤ **Site internet**

Plusieurs actualités ont été publiées sur le site et beaucoup de documents sont disponibles en téléchargement : les notices MAEC, les rapports... Le site internet a été mis à jour régulièrement.

F. Gestion administrative et financière, gouvernance du site

Cette action consiste à préparer et tenir la réunion du Comité de Pilotage, à préparer le programme annuel et à faire le suivi administratif et financier du site. En 2017, l'animation générale du site a demandé 53.5 jours.

III. Programme prévisionnel 2018

➤ **Les grandes lignes de l'animation 2018**

La LPO Auvergne a été retenue pour continuer l'animation du site sur les trois prochaines années. La proportion de chaque catégorie d'action va cependant légèrement évoluer. L'effort considérable mis sur la contractualisation ces dernières années va diminuer au profit de la communication sur le site Natura 2000 en visant particulièrement le grand public. Deux grandes stratégies de communication ont été proposées aux membres du COPIL pour qu'ils choisissent celle qui sera mise en œuvre lors des trois prochaines années d'animation.

➤ **Les deux options de stratégie de communication**

Une exposition mobile : Mise en place de plusieurs panneaux mobile qui pourraient être déplacé au sein du site en fonction des besoins et des animations prévues. Un groupe de travail sera constitué la première année afin de déterminer : les nombre, la nature, l'organisation, ... de cette exposition mobile.

Une route des oiseaux : Utilisation de 6 points de vue existants pour installer des panneaux de communication sur le site et ses oiseaux.

➤ **Vote pour la future stratégie de communication**

Les deux animatrices du site n'ont pas participé au vote. La stratégie choisie est celle de l'exposition mobile avec 7 votes sur 13.

Un groupe de travail sur Issoire, sera constitué début 2018 pour travailler sur cette thématique. Il a déjà été mentionné en COPIL qu'un travail avec les scolaires et les Offices de Tourisme permettra de toucher un large public.

Question : serait-il possible de faire parvenir aux mairies, un article type pour présentant le site Natura 2000 et ses enjeux afin de diffuser ce document dans les bulletins municipaux.

Réponse de la LPO : nous pourrons vous en fournir un en 2018.